

CASNAV

OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS OEPRE

LETTRE D'ENGAGEMENT DE VACATAIRE

Vu le décret n° 92-820 du 19 août 1992 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux activités inscrites au projet de service public d'un quartier en développement social urbain ;

Vu l'arrêté du 19 août 1972 fixant le taux horaire de l'indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux activités inscrites au projet de service public d'un quartier en développement social urbain ;

Vu le décret 2005-909 du 2 août 2005 ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Vu la délibération du Conseil d'Administration du

Collège.....

sis.....

en date du.....

ARTICLE 1^{er}

M.....

domicilié(e).....

est engagé(e) par M.....

Responsable du dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants OEPRE

pour assurer des vacances du..... au

au lieu d'activité indiqué ci-après

.....

ARTICLE 2

Les vacances au nombre de.....

seront de nature à assurer la formation des parents étrangers primo-arrivants selon la circulaire n° 2014-165 du 14 Novembre 2014

ARTICLE 3

En contrepartie de sa prestation, M.....

percevra une indemnité de vacation dont le taux brut est fixé par arrêté ministériel.

Cette rémunération sera liquidée par l'Agent Comptable du Lycée Robert Doisneau à Corbeil Essonnes, établissement support du dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants OEPRE sur attestation de service fait.

ARTICLE 4

M.....

s'engage à informer son employeur principal de la conclusion de la présente lettre d'engagement.

ARTICLE 5

Le présent engagement prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 6

Le présent engagement ne saurait excéder la durée de réalisation du dispositif visé dans l'article 1.

Fait à..... Le.....

Le Vacataire :

Le Chef d'établissement :